

 <p>Résidence Les fleurs de la Lys</p>	<p>CONSIGNES APPLICABLES AUX VISITES DES FAMILLES EN CHAMBRE (mise à jour protocole du 20 juillet 2021)</p> <p>COVID-19</p>	<p>Date de version : 27/07/2021</p>
---	---	-------------------------------------

Les visites en chambre sont autorisées du lundi au dimanche entre 13h30 et 17h30 (17h30 étant la sortie de l'établissement).

Le nombre de visiteurs simultanés admis dans la chambre d'un résident est limité à 3 personnes, enfants compris.

Les enfants mineurs sont autorisés aux visites avec respect des gestes barrières et port du masque obligatoire à partir de 6 ans.

Respect des gestes barrières à l'entrée (inscription sur le registre des visiteurs, désinfection des mains)

Port du masque chirurgical obligatoire et en permanence sur le nez et la bouche pendant toute la durée de la visite.

Eviter les embrassades et autres gestes d'affection par contact direct.

Autorisation des colis délivrés directement en chambre par la famille ou le proche

Les visites sont autorisées en chambre, comme dans les espaces collectifs de la résidence. De même, les repas avec les proches sont de nouveau autorisés dans les espaces dédiés, notamment salles à manger (sur procédure de réservation).

Il n'est pas admis de manger dans la chambre du résident, le risque de diffusion du virus étant maximal par projection de gouttelettes (en raison du retrait temporaire du masque)

Tout visiteur qui ne respecterait pas ces mesures sera invité à quitter l'établissement.

Le Directeur

Franck MASURELLE

